

A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers

Ordo ab Chau !

Dens Meunque Jus !

ORDRE INTERNATIONAL DU RITE ANCIEN ET PRIMITIF DE MEMPHIS-MISRAÏM
SOVERAIN SANCTUAIRE INTERNATIONALRite de Misraïm
Venise 1788Rite de Memphis
Montauban 1815Rite Primitif des Philadelphes
Narbonne 1779

ABIDJAN, le 07 Octobre 2000

AUX PRESIDENTS

Gérard LOVAT et
Pierre PHILIPPOT
Conseil National Masculin
Conseil National Mixte

Bien rentré chez moi où la sérénité commence à revenir. Merci de votre concours pendant mon séjour Français dans l'avancement de nos projets.

- 1) La réussite de nos négociations résultera inévitablement d'une bonne méthode de travail entre vos deux Grandes Loges d'abord avant de rencontrer le Groupe BOURCIER. L'unité de vos positions est absolument nécessaire. Ensuite vous conviendrez de la stratégie de négociation face aux autres en vous partageant les rôles.
- 2) Il vous faudrait sortir les comptes rendus de toutes vos rencontres; celle du Lundi 25 Septembre au 13 Boulevard Lefebvre à Paris (par J.M. GUYOT), le Procès-verbal du Convent du Mixte du 30 Septembre et enfin celle de samedi 7 octobre 2000.

Nous sommes dans un Ordre et une certaine discipline est à respecter. Chaque Président doit tout aussi sortir la liste exacte et des Loges et des membres; cela nous permettra une réelle évaluation.

De votre côté, il vous appartiendra de vérifier l'inventaire établi par le Groupe BOURCIER après les observations faites par le Président du SSN.

Prenez le temps nécessaire pour un travail fécond et durable. Nous éviterons les pièges et les malentendus.

Soyez gentils d'amener les Président et Rapporteur de notre Commission (Florent et J.Michel) à mieux s'organiser dans l'harmonie. On y constate des défaillances malheureuses.

Bien à vous et Tr. Acc.

COPIE : T.S.F. Guy RENAUDIN
Pdt DU SSN

Cheickna SYLLA

E. H. M.
Cheickna SYLLA
(33.66.90.95.99)
Grand Maître Mondial du Rite
T. P. S. Grand Commandeur

26001/pf —

Compte rendu de la réunion du 7 octobre 2000 :

Présents :

Grande Loge Masculine de l'Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Momphis-Misraïm :

- Gérard Lovat, Président du Conseil National.
- Pascal Pillot, Grand-Orateur.
- Alain di Russo, Grand Secrétaire.
- Patrick Labaure, Délégué Régional.

Grande Loge Française Mixte de l'Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Momphis-Misraïm :

- Carole Frosio, Premier Grand Surveillant.
- Sylvie Zouain, Déléguée Régionale Nord.

Grande Loge Symbolique de France :

- François Bourcier, Président du Conseil National.
- Claude Flom, Délégué auprès du Président pour la voie mixte.
- Emmanuelle Piedinelli, Déléguée auprès du Président pour la voie féminine.
- Jean Térénsier, Grand Secrétaire.
- Georges Nithila, Grand Trésorier.
- Philippe Taurisson, Grand Garde des Sceaux.
- Jean-Guy Ancelin, Conseiller fédéral.

Remplaçant Jean-Michel Guyot, en tant que Rapporteur de la Commission, Carole Frosio. (Du fait d'un déplacement professionnel prévu de longue date, j'ai dû quitter la réunion vers 14H15, les travaux n'étant pas clôturés).

A la demande de plusieurs Frères de la GLSF et de la Grande Loge Masculine, ignorant la position prise par la Grande Loge Mixte lors de son Convent du 29 septembre dernier, il est demandé à Carole Frosio de faire état des rapports entre l'Obédience qu'elle représente et la Grande Loge Mixte Française de Francoz.

C. Frosio indique qu'une volonté ferme et unanime des membres de ce Convent s'est dégagée sur les points suivants :

- Prise en compte de la scission provoquée par Patrick Francoz, suite à la création de son Souverain Sanctuaire Mixte, au mépris de nos Grandes Constitutions et Règlements Généraux.
- Poursuite du processus d'unification avec la GLSF.
- La signature d'un protocole de réunification avec la GLSF n'est pas envisageable si cette dernière entend signer parallèlement un protocole avec la GLMF.

De plus, au nom du Président du Conseil National, Pierre Philippot, celle-ci déplore l'absence de méthode quant aux présentes réunions : pas d'ordres du jour préalablement établis, dates et lieux des réunions communiqués au dernier

moment, etc. Il serait souhaitable qu'à l'avenir il soit remédié à cet état de fait dans l'intérêt même du processus de réunification.

Claude Flom, présent à ce Convent du Mixte (à l'ouverture et à la fermeture des travaux), confirme les déclarations de Carole Frosio en faisant allusion aux discussions informelles qu'il a pu avoir avec nombre de FF et SS concernant le 'problème Francoz'.

François Bourcier : « Je ne comprend pas cette position d'exclusion. C'est un clash interne qui ne nous regarde pas. Nous, GLSF n'avons pas à être l'otage de ce problème. J'envisage pourtant une solution. Demain, nous rencontrons Francoz et les responsables de son Obédience, à Lyon, et j'espère que la proposition que je vais lui faire marchera. Je ne peux rien dire pour le moment. En tous les cas, il n'est pas question pour nous d'unifier une branche plutôt qu'une autre »

Gérard Lovat : « Je ne suis pas d'accord avec la position prise au Convent du Mixte. Cette décision ne dépend pas du Bleu et c'est au niveau du Rite qu'elle doit être prise. Certes, il faut prendre en compte le 'problème Francoz' car il a réellement destabilisé le Rite et cette question devra être réglé.

F. Bourcier : « Si vous excluez Francoz, alors il faut exclure Renaudin ou Ricks qui a trempé dans l'affaire Tavernier. Il faut dépasser les personnes. »

Patrick Labaure : « Comment peux-tu dire cela ? Ce que vous reprochez à Renaudin ou à Ricks, c'est au niveau individuel. Francoz, lui, a nui gravement à notre Ordre en provoquant une scission.

F. Bourcier : « Renaudin opère trop de blocages au niveau du Souverain Sanctuaire et je ne suis pas d'accord avec ce que tu dis ».

C.Frosio : « Vous devriez comprendre notre position et si quelqu'un venait à faire la même chose chez vous, nous vous témoignerions toute notre solidarité et notre soutien. »

G.Lovat : « Il faut parler de ce qu'il est possible de faire : une unification au Bleu. Pour évacuer tous les problèmes, je propose que soit imposée la descente de charges de tous les membres du Souverain Sanctuaire et du Suprême Conseil. C'est la seule solution pour se débarrasser des personnes qui nous gênent mutuellement. Cette descente de charge doit même constituer une condition suspensive à notre protocole de réunification. Ensuite, nous pourrions reconstituer des SS ainsi que des SC (masculin et mixte). Nous devons aussi reconnaître les degrés de chacun sans condition. »

Philippe Taurisson : « Ce que dit Gérard Lovat est très positif. Il faut enfin mettre en place une logique de transparence. Le SS n' a pas à se mêler du Bleu. »

G.Lovat : « Si on prend nos GCRG respectives, il y a un vide total sur le rôle et les attributions du Président du SS. Certes, il ne doit pas s'immiscer dans la gestion du Bleu mais doit être là, aussi, pour empêcher toutes dérives. »

P.Taurisson : « C'est l'articulation la plus difficile à réaliser. Le Bleu n'a pas à imposer ses conditions et le SS doit garder certaines prérogatives sans s'immiscer dans le Bleu. Nous avons trop souffert des ingérences du SS. »

Jean Térénsier : « 'En cas de dérive', c'est déjà trop car sous ce prétexte, le SS pourra justifier toute ingérence. Merci à Gérard Lovat : c'est très bien de vouloir faire descendre tout le monde de sa charge et de vouloir remettre tout à plat. »

G.Lovat : « Il faut s'inspirer des 'Robes blanches' ; il n'y a pas de rupture dans la décision et pas de conflits chez elles. »

F.Bourcier : « On n'a pas à défendre ce genre de système car il n'y a aucune démocratie : c'est la dictature, voilà pourquoi il n'y a pas de conflits... Ce système, c'est celui que nous ne voulons plus : on nous a trop caché la vérité depuis 50 ans. »

Alain di Russo : « Je suis jeune dans le Rite et je n'ai pas connu tous ces problèmes de scission. Tout le monde a une volonté d'unification et une volonté de négociation. Donc volonté d'aboutir. Des problèmes de personnes bloquent tout, il faudrait ouvrir une porte de sortie honorable à tout le monde. »

J.Térénsier : « G.Lovat apporte une vraie proposition ; il faut que les membres du SC et du SS se retirent de leurs attributions. Il faut tout réorganiser et procéder à des élections. »

G.Lovat : « Il y a une grande stabilité dans le masculin, nous n'avons perdu qu'une seule loge. Pourquoi ? Parce que ça fonctionne pas trop mal et que le projet d'unification nous resserre. Mais, j'ai une échéance : celui de notre Convent, les 4 et 5 novembre prochains. Il faut que je sache quoi dire aux représentants des 10 ou 12 Obédiences qui y tiennent. Tout le monde sait qu'il y a ce projet d'unification en cours... Elle se fait ou elle ne se fait pas mais il faut que nous soyons fixés d'ici cette échéance. Je ne peux pas dire que j'ai l'accord du SS pour toutes ces modifications... mais je l'ai ailleurs... »

P.Taurisson : « De Cheickna, alors ? »

G.Lovat : « Il sera entériné ce que le Bleu décidera. »

J.Térénsier : « G.Lovat, F. Bourcier, P. Francoz...on a besoin de vous encore au Bleu. Vous devez rester au moins une année encore pour une période de transition. »

C.Frosio : « Pardon, mon F, tu as dû faire un lapsus car nous représentons Pierre Philippot. »

G.Lovat : « Si nous tombons d'accord sur ce principe, il n'y a plus de problèmes au niveau du SS mais je dois prendre position : Francoz n'est plus crédible et nous ne pouvons avaliser, par exemple, ces courriers intempestifs qu'il adresse à nombre d'Obédiences. »

C. Flom : « Je m'inscris en faux contre tout ce qui vient d'être dit : en définitive ce ne sont pas les personnes qui posent problème mais les idées qui sont derrière. Je constate que c'est le système au niveau du SS qui bloque, et que systématiquement les 'hauts grades' instaurent, depuis Kloppel, un état d'esprit contraire à ce que nous recherchons. Je suis d'accord pour cette mise à plat du SC et du SS mais il faut redéfinir les attributions du Bleu. On a commencé à travailler en ce sens à la GLSF. Autorité, cela veut dire pouvoir. On a toujours considéré que le SS avait le pouvoir et l'autorité sur le Bleu. Le Bleu a l'autorité et doit avoir le pouvoir. Je refuse de me mêler du SS. Mais attention, on ne peut pas se couper du SS. »

F. Bourcier : « Attention : le SS a une autorité morale. C'est un conseil de Sages. Et s'il sont sages, ils n'ont besoin d'aucun pouvoir. »

P. Taurisson : « Souvenons de la Proclamation : ' Le pouvoir vient d'en haut...' Au delà de la formulation initiatique, tout cela doit être revu quant au fonctionnement du Rite. »

A. di Russo : « Mon Maître, on ne me l'impose pas, je le reconnais. Si chacun pose ses sautoirs, on pourra alors tout rebâtir, enlever des noms aux fonctions pour réattribuer ces fonctions. »

G. Lovat : « On est tous d'accord. Mais on a un problème au mixte car c'est un peu catastrophique. Il faut nous aider à trouver une solution avec les FF et SS de la GLMF, qui sont appelés soit à disparaître, soit à être absorbés. »

C. Frosio : « Soit à revenir... ».

F. Bourcier : « Il faut maintenant que nous avancions. Nous avons préparé un texte de propositions concernant l'unification des trois Obédiences [ci-après annexé]. Nous avons repris les grands principes du protocole du 28 mai dernier. »

C. Flom : « Si vous ne l'acceptez pas, on part. »

Après lecture :

A. di Russo : « Tout cela, c'est bien gentil mais il n'y a pas assez de membres qualifiés dans nos petites structures pour empêcher tout cumul. »

F. Bourcier : « Certes, mais il faut arriver au plus vite à ce résultat ».

G. Lovat : « il y a un inconvénient. Vous dites : 'modifier les Grandes Constitutions', mais cela n'est pas de notre ressort. Il vaudrait mieux dire ' en attente de l'approbation du SSI'. »

C. Flom : « Si le SS dit non, il y aura éclatement de la Maçonnerie Egyptienne ».

G. Lovat : « Inutile de redire 'adogmatique, spiritualiste et républicain'. Cela tombe sous le sens. »

P.Taurisson : « C'est l'articulation la plus difficile à réaliser. Le Bleu n'a pas à imposer ses conditions et le SS doit garder certaines prérogatives sans s'immiscer dans le Bleu. Nous avons trop souffert des ingérences du SS. »

Jean Térénsier : « 'En cas de dérive', c'est déjà trop car sous ce prétexte, le SS pourra justifier toute ingérence. Merci à Gérard Lovat : c'est très bien de vouloir faire descendre tout le monde de sa charge et de vouloir remettre tout à plat. »

G.Lovat : « Il faut s'inspirer des 'Robes blanches' ; il n'y a pas de rupture dans la décision et pas de conflits chez elles. »

F.Bourcier : « On n'a pas à défendre ce genre de système car il n'y a aucune démocratie : c'est la dictature, voilà pourquoi il n'y a pas de conflits... Ce système, c'est celui que nous ne voulons plus : on nous a trop caché la vérité depuis 50 ans. »

Alain di Russo : « Je suis jeune dans le Rite et je n'ai pas connu tous ces problèmes de scission. Tout le monde a une volonté d'unification et une volonté de négociation. Donc volonté d'aboutir. Des problèmes de personnes bloquent tout. Il faudrait ouvrir une porte de sortie honorable à tout le monde. »

J.Térénsier : « G.Lovat apporte une vraie proposition ; il faut que les membres du SC et du SS se retirent de leurs attributions. Il faut tout réorganiser et procéder à des élections. »

G.Lovat : « Il y a une grande stabilité dans le masculin, nous n'avons perdu qu'une seule loge. Pourquoi ? Parce que ça fonctionne pas trop mal et que le projet d'unification nous resserre. Mais, j'ai une échéance : celui de notre Convent, les 4 et 5 novembre prochains. Il faut que je sache quoi dire aux représentants des 10 ou 12 Obédiences qui viendront... Tout le monde sait qu'il y a ce projet d'unification en cours... Elle se fait ou elle ne se fait pas mais il faut que nous soyons fixés d'ici cette échéance. Je ne peux pas dire que j'ai l'accord du SS pour toutes ces modifications mais je l'ai ailleurs... »

P.Taurisson : « De Cheickna, alors ? »

G.Lovat : « Il sera entériné ce que le Bleu décidera. »

J.Térénsier : « G.Lovat, F. Bourcier, P. Francoz... on a besoin de vous encore au Bleu. Vous devez rester au moins une année encore pour une période de transition. »

C.Frosio : « Pardon, mon F, tu as dû faire un lapsus car nous représentons Pierre Philippot. »

G.Lovat : « Si nous tombons d'accord sur ce principe, il n'y a plus de problèmes au niveau du SS mais je dois prendre position : Francoz n'est plus crédible et nous ne pouvons avaliser, par exemple, ces courriers intempestifs qu'il adresse à nombre d'Obédiences. »

F.Bourcier : « Les mots ont leur importance : il faut se battre pour une Maçonnerie républicaine comme nos prédécesseurs l'ont fait »

Des interventions tous azimuts interviennent dans un grand brouhaha, sur la validité des principes républicains confrontés à la réalité des « affaires »...

P.Taurisson : « Sur 687 articles des GCRG, 70% sont inutiles. Il y a même des articles qui placent dans les mêmes mains, le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Il faut que cela cesse. »

C.Flom : « Il faut refaire des articles. » - - - - -

G.Lovat : « Ce qui concerne le Bleu doit être proposé par le Bleu. » - -

C.Flom : « Mais après la réunification, qui décidera du contenu de ces nouveaux articles ? »

J.Térensier : « Il faut là encore reprendre le système des Conseillers fédéraux, c'est-à-dire une dizaine de personnes qui, élus par les loges, les représentent : Election du Grand Maître [Président du Conseil National], refontes des articles etc...

C.Frosio : « J'ai du mal à vous suivre : vous voulez une Maçonnerie républicaine et démocratique, mais en même temps, vous souhaitez instaurer un système de Grands Electeurs, contraire aux buts que vous recherchez. Dans ce cas, envisagez plutôt cet élection par l'ensemble des Maîtres lors d'un Convent, qui soit dit en passant, selon nos GCRG, devraient être convoqués. Les Présidents du Conseil National réunissent plus souvent leur Conseil National, qualifiés à tort de Convent ; nous disposons donc des outils nécessaires mais encore faudrait-il s'en servir... »

P.Taurisson : « Si nous reprenons les conditions d'éligibilité d'un Président de Conseil National, sommes-nous pour autant rassurés sur sa capacité à exercer une telle charge ? Il faudrait créer une Commission jugeant de l'aptitude d'un tel ou d'une telle. »

G.Lovat : « Tous les Grand Maîtres sont toujours préparés par leurs prédécesseurs, c'est une mesure inutile. Son rôle, de plus, n'est pas initiatique mais administratif et de gestion. »

J.Térensier : « Le SC doit être indépendant comme le SS, et un Grand Officier ne peut avoir d'autres fonctions, quelque soit les différents niveaux de la pyramide. »

C.Frosio : « Cela n'est guère cohérent avec la volonté de séparer les structures de la pyramide et leurs attributions. De plus, comment voulez-vous être au courant de ce qui se passe aux autres étages, puisque vous voulez une parfaite étanchéité entre eux ? »

Un débat s'engage sur ce point et les avis semblent partagés. Compte tenu de l'heure qui tourne, (et de la faim des participants !), la séance est levée.

Le Protocole d'Unification du 28 mai 2000 a défini un certain nombre de principes acceptés par toutes les structures obédientielles signataires. Soit :

- clarifier les relations entre les structures initiatiques et temporelles
- séparer les structures de la pyramide et leurs attributions
- établir le principe électif pour toutes les fonctions ayant trait à la gestion des Ateliers du rite
- modifier les Grandes Constitutions en accord avec les principes énoncés ci-dessus
- réaffirmer le caractère spiritualiste et adogmatique du rite de M : M :

La Déclaration de Principe émanant du Convent de la GLSI¹ du 09 septembre 2000 affirme

- le caractère démocratique de la démarche maçonnique
- que le rite est fondamentalement adogmatique spiritualiste et républicain
- que l'initiation maçonnique ne vise pas à établir une autorité spirituelle et politique qui régenterait la vie du groupe.

En fonction des orientations ci-dessus citées la GLSI¹ propose :

- que l'autorité appartienne en toute indépendance au Président du Conseil National en ce qui concerne le Bleu.
- que le Grand Maître et les GG: OO: soient ^{Plus que les Roys Bleus} issus du Bleu et n'aient pas de poste représentatif dans les autres structures de la pyramide initiatique.
- que tout membre qui occupe une position officielle dans l'obédience (Souverain Sanctuaire, Suprême Conseil, Grande Loge) ne puisse appartenir à une autre obédience ou à un groupe dont le nom a été cité dans le rapport parlementaire sur les secrets ou appartenir à une structure dont les buts sont en opposition avec les principes de la Franc Maçonnerie tels que définis dans le protocole d'unification du 28 mai et la déclaration de principe du 9 septembre.
- que les membres du Souverain Sanctuaire et Suprême Conseil n'occupent pas de fonction dans la Grande Loge
- que les membres du Souverain Sanctuaire n'occupent pas de fonction dans le Suprême Conseil.
- que disparaissent les notions dynastiques et antidémocratiques des Grandes Constitutions.
- que les membres du Souverain Sanctuaire et Suprême Conseil appartiennent à des Ateliers au Bleu et y travaillent comme tous les autres FF:
- ^{en fait, il n'y a pas de position de GG: OO: dans le rite de la GLSI¹} que ~~il n'y a aucune position de GG: OO: dans le rite de la GLSI¹~~

Dans le cas où les obédiences ayant signé le protocole d'accord ne parviendraient pas à créer une obédience unique, l'unification doit se poursuivre.

Cette unification peut passer éventuellement par une structure de type fédéral où toutes les obédiences, en accord avec les principes et orientations cités précédemment, seront représentées.

Il en va de l'intérêt de toute la Maçonnerie Egyptienne fidèle aux principes de la Franc Maçonnerie Universelle.



STRUCTURE DE L'UNIFICATION

Plusieurs points importants sont à soulever afin d'avancer et de conclure définitivement l'unification entre les Obédiences de Memphis-Misraïm désireuses de montrer un front uni des Rites Egyptiens.

1) Il a été entendu lors de la réunion du 28 Mai 2000 que les trois structures admettaient le principe d'un travail sous les noms de **Grande Loge Française de Memphis-Misraïm** tant au féminin, au masculin qu'au mixte et cela dans un souci de conserver le lien avec la fondation du passé Grand Maître Général le Sérénissime Grand Maître R. Ambelain.

2) Il a été entendu également que l'organe de contrôle des dites structures s'appuyaient et acceptaient de travailler sous les **Règlements Généraux** ainsi que les **Grandes Constitutions de 1992** acceptées en 1995 par le Souverain Sanctuaire International et ce sous réserve de certains amendements soumis aux autorités du Rite.

En conséquence:

• Les amendements devront être soumis aux autorités du Rite, c'est-à-dire au S. G. M. M. le T. S. F. Chelckna SYLLA afin que celui-ci puisse les présenter lors du prochain Souverain Sanctuaire International, seule autorité du Rite susceptible d'entériner ces modifications.

ALINEA I

• Ils porteront essentiellement sur le caractère électif des trois structures: Obédiences, Suprêmes Conseils et Souverains Sanctuaires Nationaux, sachant que la tradition du Rite repose sur la nomination par le S. G. M. M. des Présidents des dits derniers, lesquels nomment à leur tour un Lieutenant Grand Commandeur en charge de l'organisation et de la gestion des "Hauts Grades".

Il est envisagé, afin de conserver un caractère démocratique à ces nominations, qu'une unanimité soit établie entre les Patriarches Grands Conservateurs du Rite et le S. G. M. M. pour choisir les plus aptes à ces fonctions pour les Souverains Sanctuaires Nationaux. La même obligation est faite pour la nomination des Lieutenants Grands Commandeurs auprès des Conseils Suprêmes.

2)

En ce qui concerne les Obédiences, il apparaît, qu'un Conseil Fédéral élu par tous les Maîtres des Loges soit le meilleur garant du caractère démocratique et de la représentation des ateliers. Ce Conseil Fédéral élira ainsi les GG. OO. de la Grande Loge Symbolique dont sera issu le Grand Maître (Président du Conseil National).

Il est confirmé à la présente réunion l'affirmation énoncée sur le Protocole d'Unification en date du 28 Mai 2000 concernant la séparation des trois étages de la pyramide, Maçonnerie Symbolique, Philosophique et Hermétique, ainsi que de leur rôle et ceci dans un but de vraie définition des objectifs de chacun.

ALINEA II

- La notion de "l'AD VITAM" ~~est préjudiciable aux dires de certains,~~ n'est que la manifestation Initiatique du Rite, ~~manifestation que Marconis de Nègre a mise en place au Siècle dernier et doit à notre sens perdurer dans sa~~ signification ésotérique par un choix ~~seul~~ réservé au S.. G.. M.. M.. en place.

En ce sens il apparaît donc indispensable que ~~la transmission de la Grande Hiérophanie, instruction ultime du Rite reste en l'état mais~~ que, un accord de tous les Souverains Sanctuaires Nationaux, réunis en séance plénière entérine à l'unanimité ce choix.

Par privilège inverse, les Souverains Sanctuaires Nationaux peuvent demander le remplacement du S.. G.. M.. M.. en cas d'incapacité par celui-ci d'assumer sa fonction, et ce par un vote à l'unanimité des présents. En ce cas seulement, un S.. G.. M.. M.. peut être désigné par cette autorité.

Il est rappelé pour l'occasion que l'appellation "AD VITAM" porte sur le caractère ésotérique établi à la suite d'une cérémonie et donc reste inaliénable.

En revanche l'administration du Rite suppose une lourde charge de travail qui ne peut s'établir de façon cohérente que par un mandat, un septennat une fois renouvelable et permettra ainsi d'exclure les on-dit préjudiciables au bon fonctionnement et à la clarté de notre organisation.

ALINEA III

- Les Présidents de Souverains Sanctuaires Nationaux n'ayant en charge que l'administration du Rite pour leur pays, perdent de fait la notion de "l'AD VITAM", seule réservée au S.. G.. M.. M.. puisque résultante d'une initiation, ce qui n'est pas leur cas, ainsi que le titre de Grand Maître, et cela afin d'honorer la fonction du président du Conseil National, seul habilité à porter ce qualificatif.

3)

Voilà
ci-joint
==

3)

En outre, les Présidents des Souverains Sanctuaires Nationaux se doivent, en Patriarches Grands Conservateurs, de ne pas interférer dans l'administration des Suprêmes Conseils et Obédiences, indépendants par nominations et élections. Leur fonction porte, comme des veilleurs, sur la stabilité du Rite et en aucun cas dans son administration.

Enfin, la gestion du Rite suppose la parfaite cohésion entre les trois étages de la pyramide, dans le respect des fonctions de chacun et ainsi suppose une réunion bi-mestrielle de leurs responsables pour qu'une réelle volonté commune préside à la construction de nos travaux. Afin que la stabilité règne, le Président du Souverain Sanctuaire National en place a toute latitude pour convoquer ces réunions de travail.

ALINEA IV

- La G. L. S. F. s'unit aux deux Grandes Loges Symboliques que sont la Grande Loge Française de Memphis-Misraïm, Obédience masculine, et la Grande Loge Mixte Française de Memphis-Misraïm lors d'un Convent commun aux trois structures lors du dernier Trimestre 2000 et dont la date sera à établir ultérieurement, sachant que chacune d'entre elles accepte ce fait sans attendre les modifications souhaitées dans les alinéas I, II et III.

Il est donc demandé qu'un accord écrit du S. G. M. M. en Charge, le T. R. F. Cheickna SYLLA quant à la convocation d'un Souverain Sanctuaire International et la manifestation de son désir de voir s'accomplir ces amendements, paraisse.

Le mois de Septembre commence une nouvelle année Maçonnique et Il serait heureux pour notre crédibilité que tout soit élaboré dans l'attente du Convent pré-cité, et ce afin de montrer une réelle capacité de rassembler ce qui est épars. En ce sens les trois structures acceptent le principe de réunions de travail durant l'été pour définir le nombre, les fonctions de chacun et les tâches à accomplir.

Il est établi par conséquence que l'unification porte sur les structures et non sur les hommes qui les composent, chacune ayant pris en son temps la voie qui lui paraissait la plus Maçonnique.

Aussi les présents demandent qu'une totale égalité règne et que les tâches futures soient attribuées pour les compétences et le bien du Rite. Les représentants des trois Obédiences prennent acte de ce fait et souhaitent que tous les membres en fassent de même car une manifestation contraire à ce désir montrerait que les intérêts particuliers dominent. En ce cas l'importance prépondérante de l'unification prévaudra sur ces choix individuels, à leur détriment.

4)

4)

ALINEA V

Les Supêmes Conseils et les Lieutenants Grands Commandeurs auront en charge d'établir une liste de tous les membres ainsi que la mise en place des COLL., CHAP., ARE., pendant l'été afin que l'année Maçonnique commence sous de bons auspices. Les Ateliers Supérieurs de chacune des structures resteront, pourvu que cela soit nécessaire, au bon fonctionnement, ainsi les FF. et SS. trouveront l'accueil qui leur est dû. Les Suprêmes Conseils, au même titre que les Obédiences se doivent de faire appel aux compétences de chacun et devront, dans la mesure où l'apport des membres sera conséquent, se structurer au mieux.

Il sera demandé aux Lieutenants Grands Commandeurs en place, s'il y en a plusieurs, et sous la réserve d'accord auprès du Souverain Sanctuaire National de France de déterminer le plus apte pour accomplir cette fonction.

Il est en effet important de ne pas oublier que le Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm a pour vocation première les degrés Philosophiques et Hermétiques aussi, aider tous les FF. et SS. qui en ont la volonté et la possibilité de travailler dans les Hauts Grades est du devoir de chacun, dans le respect des délais imposés par les Règlements Intérieurs.

II. EST DONC DECIDE:

1) Plusieurs commissions présidées par les Grands Maîtres en exercice doivent se réunir dans un délai de un mois afin d'établir le compte de chacune des structures et l'organisation.

Pour ce faire les trois Obédiences légitimes du Rite:

- la Grande Loge Féminine de Memphis-Misraïm avec les TT., SS., SS., Julienne BLEIER et Martine FAIVRE-GOLD attendront le contact avec les SS. de la G., L., S., F., de façon indépendante et souveraine;

- La Grande Loge Française de Memphis-Misraïm, Obédience Masculine en la personne du T., R., F., Gérard LOVAT et d'une délégation représentative de GG., OFF., telle que définie dans le Protocole d'Unification du 28 Mai 2000 travaillera en totale collaboration avec le T., R., F., François BOURCIER et une délégation représentative de ses GG., OFF., aux fins d'organisations financières et administratives: nombre de LL., et de membres, capitations, secrétariat, établissement des patentes, définition des fonctions.

- La Grande Loge Mixte Française de Memphis-Misraïm, en la personne du T., R., F., Patrick FRANCOZ et d'une délégation représentative de GG., OFF., telle que définie dans le Protocole d'Unification du 28 MAI 2000 travailler en totale collaboration avec le T., R., F., François Bourcier ou un de ses représentants et une délégation représentative de ses GG., OFF., aux fins d'organisations financières et administratives: nombre de LL., et de membres, capitations, secrétariat, établissement de Patentes, définition des fonctions.

5)

5)

2) Une commission des Suprêmes Conseils, présidée par les Lieutenants Grands Commandeurs doit se réunir dans le délai d'un mois afin d'établir le compte de chacune des structures et la répartition des COLL... CHAP... ARE..., ainsi que la liste des membres, les capitations, l'établissement des Patentes, le secrétariat, les définitions des fonctions.

Les représentants des trois structures insistent encore sur l'aspect inéluctable de cette unification, qui a un caractère historique et incitent tous les membres des différentes Obédiences à en reconnaître le bien-fondé, sachant que les organisations telles que le Grand Orient de France ou le Droit Humain voient d'un très bon oeil cette restructuration des Rites Egyptiens et sont prêtes à nous soutenir dans cette action.

Dans le cas d'un échec de notre part, la Franc-Maçonnerie tout entière saura notre incapacité à rassembler ce qui est épars et prendra la juste mesure de ce que nous sommes. Il est évident qu'en ce cas, le bel appareil de haute spiritualité qui fait aujourd'hui notre légitimité à travers notre histoire en serait entaché. Il est certes utile de se prévaloir d'un Rite à la condition sine qua non de se donner les moyens de nos ambitions. Nous montrerons alors qu'une initiation n'est pas un vain mot mais bien une réalité et que nous Maçons de la vieille Egypte savons la mettre en oeuvre.

Adopté

à Lyon

le 2 juillet 2000

à l'unanimité des 15 délégués présents



PS.

J'ai reçu ce jour là avec l'accord de toute la délégation du frère GUYOT et j'ai indiqué que nous reconnaissons plus G. Peneuchin en qualité de Président du Souverain Sanctuaire de France.